



BULLETIN D'INFORMATION N° 25

Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2010

1) Bilan d'exploitation assainissement :

Après une année de fonctionnement en régie, Maxime Cazajous, technicien auprès de la Communauté de Communes, a présenté aux élus le bilan d'exploitation pour les 11 mois écoulés. Il rappelle que la gestion de la facturation et la perception de la redevance sont assurées par la SAUR. Le SIVU Gave et Lagoin gère la maintenance générale du réseau et de la station d'épuration, assure les interventions sur site et procède aux analyses de contrôle. Le coût estimatif pour 2010 s'élevait à 24.494 € TTC ; le coût réalisé représente 20.290 €. A titre de comparaison, le coût estimé par la société privée représentait 48.072 € TTC.

Les projets pour l'année à venir :

- création de 6 lits à rhizophytes,
- lancement d'une étude de diagnostic valant schéma directeur d'assainissement (étude financée à 80 % par l'état).

Après avoir souligné la réactivité des agents et la clarté des interventions, M. le Maire propose de proroger d'une année la gestion en régie. Après discussions, le Conseil Municipal vote par douze voix pour et 5 abstentions, la reconduction du contrat pour un an.

2) Dénomination de voies :

Il est proposé aux élus de renommer la rue du Merdanson située dans le lotissement des Asphodèles et de la rebaptiser rue du Nabails ; de nommer Impasse de la Bathorbe, l'impasse des Arribarouys qui donne sur la rue de la Bathorbe . Il est également proposé de donner au rond point de la Mairie le nom de Rond Point de Ploumilliau.

Les trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

3) Transformation de deux emplois :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obtention par un employé, du concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il propose donc de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en adjoint technique de 1^{ère} classe. La proposition vaut également pour une employée attachée à l'école du Bourg, au titre de l'ancienneté.

Ces nouvelles classifications prendront effet au 1^{er} janvier 2011.

4) Subventions sorties piscines :

Concernant les sorties à la piscine qui entrent dans le cadre obligatoire des activités scolaires, Yves Monguilhet souligne l'incidence de cette activité sur le budget des écoles. Il propose la prise en charge par la commune de 50 % des factures présentées pour chacune des deux écoles. Cela aura pour effet d'alléger la charge au niveau des coopératives scolaires, sans pour autant modifier le système d'allocation annuel. Il est donc décidé à l'unanimité de prendre en charge, sous forme de subventions, 435,54 € pour l'école du Pont Latapie et 399,84 € pour l'école du Bourg.

5) Virements de crédits :

Il est procédé à deux virements de crédits : l'un de 800 € pris dans les dépenses imprévues pour alimenter le poste des subventions. D'autre part, le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui consiste à intégrer la subvention de 77.000 € attribuée par le Conseil Général pour le traitement des boues de la station d'épuration.

6) Coupes de bois :

Nicolas Buzy-Vigneau propose des coupes de bois. Celles du chemin des Escuères et du chemin de la Mothe à 12 € le stère ; celle du Saligat, près de la station d'épuration à 10 € le stère.

7) Convention avec l'AEP :

Concernant les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable dans les rues de Las Grabes, du Stade et chemin de Montbru, Michel Aurignac indique qu'ils ont été rendus nécessaires par la fragilité des anciennes conduites en fibrociment. De plus, la mise en place de bornes à incendie a nécessité le surdimensionnement du réseau, ce qui se traduit par un coût supplémentaire de 4 573,94 € pris en charge par la commune. Ces modifications impliquent une convention entre la commune et le Syndicat d' AEP Nay Ouest ; le Maire Adjoint Michel Aurignac est autorisé à la signer .

8) Remboursement défibrillateur :

Monsieur le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 3.796,10 € établi par GROUPAMA qui prend ainsi en charge le coût de deux défibrillateurs. Une deuxième séance de formation est prévue le vendredi 10 décembre à 20 h 30.

Questions diverses :

- Pétition pour une antenne médicalisée d'urgence à Nay :

Une pétition circule actuellement sur la Plaine de Nay et le Piémont pour demander la création d'une antenne relais d'urgence médicale à Nay afin d'offrir une possibilité de soins plus rapide et mieux adaptée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à la population.

Les personnes qui se sentent concernées peuvent venir la signer à la Mairie aux heures d'ouverture.

- Collecte des ordures ménagères :

Contrairement à ce qui nous avait été annoncé par la Communauté de Communes, la distribution des bacs individuels destinés aux foyers desservis au porte à porte (centre Bourg), ne sera pas effective avant le mois de mai 2011.

De ce fait, une distribution de sacs poubelles à l'ensemble des foyers de la commune, sera organisée au local technique derrière la salle Jean Labarrère (comme l'an dernier) : le vendredi 17 décembre de 14 h à 19 h et le samedi 18 décembre de 9 h à 12 h.

Quelques infos ...

Retour sur l'actualité :

- Le 11 novembre, vous avez été nombreux à assister aux cérémonies du souvenir, rehaussées cette année par l'honneur fait à trois Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 : Félix Bas, Maurice Lassus et Gilbert Munier. Après la lecture de leurs états de service, c'est le colonel Alain Josz du 5^{ème} RHC qui remettait les diplômes et félicitait les récipiendaires.

- Les fêtes de la Saint Martin se sont bien déroulées, sans incident particulier ; nous tenons à féliciter les conscrits pour leur implication et leur comportement exemplaire. Nous remercions aussi les parents dont la présence se veut rassurante.

Aménagement des berges de l'Ouzom :

Commandés dans un souci de protection de l'ancienne décharge et de la station d'épuration, les travaux d'enrochement sont terminés. La présence sur le site d'un engin de terrassement, nous a permis d'améliorer l'aspect paysager et d'aménager les abords de l'Ouzom jusqu'à l'aire de loisirs. Cela va se traduire par un agréable lieu de promenade.

La Télé Tout Numérique (TNT) :

Le 29 mars 2011, notre département va passer à la « Télé Tout Numérique ». Cela veut dire que chaque téléspectateur devra avant cette date procéder, si nécessaire, à des adaptations sans qu'il soit nécessaire de changer sa télévision. Le GIP France Télé Numérique va lancer une campagne d'information au travers des médias habituels, adresser à chacun une brochure d'information et un guide ; il met à disposition un centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 8 h 00 à 21 h 00 : 0970 818 818 et un site Internet : www.tousaunumerique.fr. Il propose également une aide financière à l'équipement (voir conditions auprès du GIP).

Soirée du desman :

Connaissez-vous le Desman des Pyrénées, appelé aussi « rat trompette », qui vit dans l'Ouzom, dans la partie haute de la vallée ? Pour faire connaissance avec ce petit animal mystérieux, venez à l'Apéro du Bestiaire Pyrénéen, organisé par le CIERP (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn) en partenariat avec la commune d'Asson et des associations locales.

Rendez-vous salle de l'Isarce à Asson, le dimanche 19 décembre à 18 h. En deux heures, jusqu'à 20 h, vous aurez tout loisir d'apprendre, vous amuser et vous émerveiller sur l'Ouzom et ses habitants. Au programme, l'apéro avec dégustation de produits locaux, projection de photos de l'Ouzom, atelier de fabrication de marionnettes desman animé par Christine Renard, contes sur les rivières Pyrénéennes et les animaux qui y vivent, par Serge Mauhourat. Entrée gratuite.

Rappel inscriptions aux écoles :

Nous rappelons que pour l'inscription de tout nouvel élève dans une école d'Asson, les parents doivent effectuer les premières démarches à la mairie. Ils ont la possibilité ensuite d'opter pour l'école de leur choix : celle du Bourg ou bien celle du Pont Latapie.

Réveillon avec Asson Sports :

Les dirigeants d'Asson Sports renouent avec l'organisation du traditionnel réveillon. Il vous est proposé un très bon menu de fête, soirée dansante et cotillons au prix de 50 € pour les adultes et 15 € pour les enfants. Renseignements et inscriptions avant le 26 décembre auprès de Martine Bert au 05 59 71 04 09 ou bien Didier Fréchou au 05 59 71 04 58.
